

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION : MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE DIRECTIVE



CONTEXTE

Cette formation a pour but de présenter la nouvelle Directive, en comparaison avec celle de 2008.

Ses principaux apports, les impacts juridiques et opérationnels des nouvelles dispositions, les enjeux de la transposition à venir, l'état des lieux des négociations

PUBLIC

- Directeurs
- Responsables et collaborateurs des services juridiques, avocats,
- Responsables opérationnels

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. ELEMENTS DE CONTEXTE

- 1.1. Enjeux de la réforme du crédit à la consommation
- 1.2. Calendrier d'adoption et de transposition

2. CHAMP D'APPLICATION

- 2.1. Nouveaux produits encadrés
- 2.2. Nouveaux acteurs régulés

3. STADE PRE CONTRACTUEL

- 3.1. Renforcement de l'encadrement de la publicité
- 3.2. Information générale
- 3.3. Informations précontractuelles
- 3.4. Explications adéquates
- 3.5. Evaluation de la solvabilité

4. STADE CONTRACTUEL

- 4.1. Forme et contenu du contrat
- 4.2. Coût du crédit
- 4.3. Droit de rétractation
- 4.4. Services accessoires (ADE, droit à l'oubli...)

5. EXECUTION DU CONTRAT DE CREDIT

- 5.1. Informations générales à fournir (découverts, dépassement, crédit renouvelable)
- 5.2. Modification du taux d'intérêt
- 5.3. Arriérés et mesures de renégociations

6. FIN DU CONTRAT DE CREDIT

- 6.1. Résiliation des contrats à durée indéterminée
- 6.2. Remboursement anticipé
- 6.3. Cession de droits

7. PRATIQUES COMMERCIALES

- 7.1. Non-discrimination à l'accès au crédit
- 7.2. Interdiction des octrois de crédit non sollicités
- 7.3. Ventes liées et packagées
- 7.4. Offres personnalisées sur la base de traitement automatisés de données
- 7.5. Accès au service de conseils
- 7.6. Fourniture gratuite des Informations requises

8. MESURES GENERALES TRANSVERSES

- 8.1. Règles de conduites
- 8.2. Connaissances et compétences
- 8.3. Education financière & devoir de conseil en matière de dettes
- 8.4. Niveau d'harmonisation
- 8.5. Revue et monitoring
- 8.6. Sanctions

9. CONCLUSION

MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h45-16h45

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et exercices d'application
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICES

Marie Gillouard est responsable Relations Institutionnelles au sein de la Direction juridique et Relations institutionnelles de Crédit Agricole Consumer Finance. Elle a travaillé 10 ans au Département Juridique et Conformité de la BFB, notamment en charge des sujets relatifs à la banque de détail et de droit européen. Elle a été membre du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières pendant deux ans.



Nathalie Grumo est Juriste Conseil Senior et Coordinatrice au sein des Affaires Réglementaires (Practice Client Banking & Financial EU Law) de la



Direction juridique de BNP Paribas. Leader sur la réglementation européenne relative au crédit à la consommation et au crédit immobilier. Membre du Comité Technique Droit des Activités de Banque Commerciale de la Fédération Bancaire Française.



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur www.rb-formation.fr

Remplissez le formulaire d'inscription en ligne.

Imprimez la page à l'aide de votre navigateur, puis cliquez sur « envoyer ».

Envoyez-nous par email ou courrier le bulletin d'inscription signé.

Dès réception de votre inscription, nous vous adresserons une facture-convention (n° de déclaration d'activité 11-7511101-75).

Une attestation de présence sera délivrée à l'issue de la formation au salarié présent.

CONDITIONS D'ANNULATION

Stagiaire :

En cas de dédit par le stagiaire à moins de 7 jours avant le début de l'action mentionnée à l'article 1 ou abandon au cours de la formation, l'organisme retiendra le coût total des sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L920-9 du code du travail.

Organisme :

REVUE BANQUE se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à deux semaines avant de le début de celle-ci, si le seuil minimum d'inscrits (5 personnes) n'est pas atteint.

ACCESSIBILITÉ

Merci de nous contacter si vous avez besoin d'aménagements particuliers :

Caroline Breton, par tél. : 01.48.00.54.04 ou par mail formation@revue-banque.fr

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Possibilité d'adaptation sur demande du support, du rythme de la formation. Aménagement possible de la salle.

CONTACT

Pour toute information :

RB FORMATION

18 rue La Fayette 75009 Paris

formation@revue-banque.fr

Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATIONS SUR MESURE

Toutes nos formations peuvent être proposées en intra. Devis sur demande.